

Le SCoT au service des territoires : une feuille de route pour les 15 années à venir

Présentation du SCoT dans les territoires

Le syndicat a proposé à ses EPCI membres de programmer des réunions dans les territoires, afin de **faire connaître l'outil SCoT et d'explicitier son articulation avec les documents d'urbanisme locaux (PLU(i), carte communale)**. Le SCoT constitue aussi un **socle d'orientations transversales** sur lequel peuvent prendre appui les projets de territoire.



La communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne, la communauté de communes du Pays d'Othe et la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole ont d'ores et déjà bénéficié de cette rencontre privilégiée à destination des élus. D'autres intercommunalités ont sollicité une intervention prochaine du syndicat.

Sur un format d'environ deux heures, la présentation est adaptable dans son contenu aux attentes de chaque territoire, suivie d'un temps d'échange avec la salle.

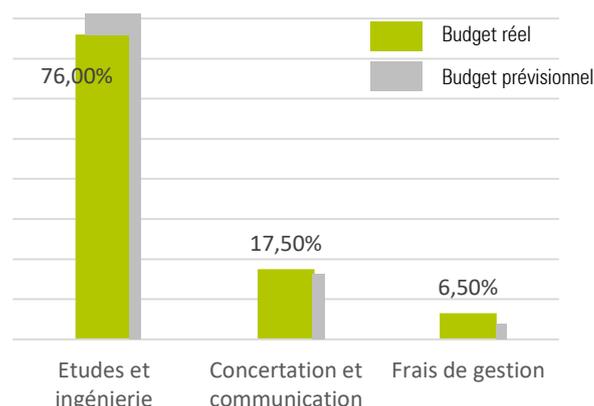
Coût de l'élaboration du SCoT : bilan 3 ans après

Après trois années d'étude et de procédure, il est l'heure de dresser le bilan financier de l'élaboration du SCoT des Territoires de l'Aube. Si le coût prévisionnel avait été établi à 620 000€, l'analyse des différents postes de dépenses a permis d'établir le **coût réel à 449 240€**, soit une **économie d'environ 170 000€**.

Les dépenses se sont réparties à 342 031€ pour le poste #1 Etudes et ingénierie, 78 222€ pour le poste #2 Concertation et communication, et 28 987€ pour le poste #3 Frais de gestion.

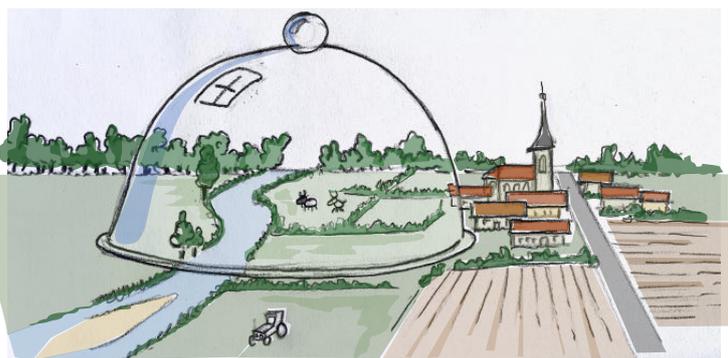
Ce bilan très satisfaisant s'explique par différents facteurs : l'ensemble des études et analyses ont été conduites en interne et dans un calendrier maîtrisé, permettant de ne pas faire appel à de la prestation extérieure pour des études complémentaires. Par ailleurs, la réduction des frais d'impression liée notamment à l'économie réalisée via le recours à des supports numériques (clés USB) a permis de maintenir le poste #2 à un coût maîtrisé. Les dotations de l'Etat ont également permis de **financer 49% du coût total**, le syndicat ayant bénéficié exceptionnellement en 2017, 2018 et 2019 de trois versements, pour un montant global de 219 500€.

Ainsi, le **coût moyen par habitant s'élève à 1,75€**, ce qui place le coût de notre SCoT dans la tranche inférieure du coût moyen d'un SCoT en France (environ 3,50€ par habitant).



Fiche-outil n°4 : connaître et préserver les zones humides

Les zones humides régressent progressivement à l'échelle nationale, en nombre et en qualité. Elles constituent pourtant une richesse écologique rare et un vecteur de valorisation de nos territoires.



La « mise sous cloche » : un exemple de fausse bonne idée, les zones humides participant à la vie de nos territoires et pouvant être support d'actions de sensibilisation

Pour cette nouvelle fiche-outil, le syndicat a collaboré avec le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient afin de proposer une lecture partagée des enjeux liés à la préservation des zones humides.

Un grand nombre de communes du SCoT, de la Champagne humide aux vallées alluviales, se trouve concerné par une ou plusieurs zone(s) humide(s). **Pourtant, il n'est pas toujours simple de savoir les identifier et les prendre en compte** dans un document d'urbanisme, de la manière la plus adaptée.

C'est ce à quoi la fiche-outil, téléchargeable sur le site internet rubrique Actualités, s'attache à répondre en exposant méthodes et leviers pour inscrire la préoccupation des zones humides au cœur des réflexions.

Travaux & activités 2020 : le syndicat fait le bilan

Les collectivités membres et partenaires de travail du syndicat vont être destinataires courant avril du Rapport d'activités 2020.

Outre une **présentation globale du syndicat** (élus, équipe, territoire, missions), ce rapport constitue un temps précieux pour **faire le bilan des activités et réalisations de l'année écoulée**.

En parallèle du SCoT, le syndicat participe en effet à de nombreuses démarches et réflexions d'aménagement, produit des avis sur les dossiers qui lui sont soumis et réalise des publications pédagogiques à l'attention de ses membres.

Le document est également disponible en ligne sur le site internet, rubrique Le Syndicat DEPART.

Le gouvernement limite l'artificialisation des sols

Le projet de loi dit « Climat et résilience », adopté le 17 mars en commission spéciale de l'Assemblée nationale, fait suite aux propositions issues de la Convention Citoyenne pour le Climat. Il vise à accélérer la transition de notre modèle de développement vers une société plus résiliente et neutre en carbone.

Si le monde de l'aménagement et des SCoT en particulier **partage largement les objectifs** qui y sont exposés, leur **traduction réglementaire soulève un certain nombre d'interrogations**, notamment concernant l'objectif « zéro artificialisation nette ». Sa définition peu précise, la question des outils de mesure, ou encore les incidences prévisibles sur le coût du foncier, figurent parmi les points d'alerte remontés par de nombreux organismes dont la Fédération nationale des SCoT. Les députés et sénatrices du département ont été sollicités pour s'en faire le relais.

DERNIÈRES PROCÉDURES D'URBANISME APPROUVÉES

REVISION P.L.U. PAYNS (TROYES CHAMPAGNE METROPOLE) LE 10/12/2020

